



## Indemnités pour mise en service tardive d'une baignoire

Par **ASSIER Christophe**, le **05/03/2017** à **22:33**

Bonjour Maîtres,

Je suis propriétaire d'une maison de standing neuve que je loue depuis peu. A l'entrée des locataires, la salle de bains équipée de la baignoire a été condamnée pour des problèmes de carrelage. Elle a été mise en service 3 mois plus tard, le temps de terminer les travaux correctement.

La maison est équipée de 2 autres salles d'eau avec douches.

Les locataires ont un enfant en bas âge qu'il est préférable de laver dans une baignoire comme chacun sait.

Comment évaluer leur préjudice pour les indemniser justement svp?

Dans l'attente de votre retour, cordialement.

CA